



# ***Students Scientific Conference***

**Les programmes de soutien et la compétitivité  
des petites et moyennes entreprises en Europe**

Rebillard Marine

Supervisor : **Marian Šuplata**

Banská Bystrica  
2012

# SOMMAIRE

|                                                                                                 |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>RESUME.....</b>                                                                              | <b>2</b>         |
| <b><u>INTRODUCTION.....</u></b>                                                                 | <b><u>3</u></b>  |
| <b><u>PREMIERE PARTIE : DEFINITIONS ET DESCRIPTIONS .....</u></b>                               | <b><u>5</u></b>  |
| <b>LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES EN QUESTION .....</b>                                    | <b>5</b>         |
| LA NOTION DE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (PME) .....                                           | 5                |
| TOUR D’HORIZON DES PME EN EUROPE .....                                                          | 6                |
| <b>LES PROGRAMMES EUROPEENS DE SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.....</b>             | <b>8</b>         |
| PROGRAMME CADRE POUR L’INNOVATION ET LA COMPETITIVITE .....                                     | 9                |
| PROGRAMME POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES          | 10               |
| SEPTIEME PROGRAMME-CADRE POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE .....              | 11               |
| LIFE+ .....                                                                                     | 12               |
| ERASMUS JEUNES ENTREPRENEURS .....                                                              | 13               |
| <b><u>DEUXIEME PARTIE : ANALYSE .....</u></b>                                                   | <b><u>14</u></b> |
| <b>RESULTATS CONCRETS APPORTES PAR LES PROGRAMMES DE SOUTIEN .....</b>                          | <b>14</b>        |
| PROGRAMME CADRE POUR L’INNOVATION ET LA COMPETITIVITE.....                                      | 14               |
| ERASMUS JEUNES ENTREPRENEURS .....                                                              | 17               |
| <b>COMPARAISON ENTRE LA SITUATION DE LA FRANCE ET CELLE DE LA SLOVAQUIE.....</b>                | <b>18</b>        |
| DONNEES DE BASE .....                                                                           | 18               |
| SITUATIONS FRANÇAISE ET SLOVAQUE AU REGARD DES OBJECTIFS DU « <i>SMALL BUSINESS ACT</i> » ..... | 19               |
| <b><u>CONCLUSION.....</u></b>                                                                   | <b><u>28</u></b> |
| <b>WEBOGRAPHIE.....</b>                                                                         | <b>29</b>        |

## RESUME

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent le pilier de l'économie de l'Union Européenne. Elles représentent 99% des entreprises européennes et génèrent environ 58% du chiffre d'affaires de l'Union Européenne. Elles sont un moteur de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance en Europe, il est donc important que les réglementations ne créent pas de charges disproportionnées et que leurs intérêts soient préservés.

Pourtant les entrepreneurs ne se sentent pas suffisamment entendus par l'Union Européenne. C'est pourquoi la Commission Européenne a pris une série d'initiatives pour répondre à leurs attentes et soutenir les petites et moyennes entreprises européennes afin de leur permettre de développer tout leur potentiel.

Après avoir défini la notion de petite et moyenne entreprise et avoir étudié leur place en Europe, ce document s'attardera sur la description des différents programmes d'aide proposés aux entrepreneurs européens dans les domaines de l'innovation, la compétitivité, la recherche et développement, la formation... Dans un second temps il s'agira de dresser un bilan concret de l'apport de ces mesures pour les petites et moyennes entreprises, et de s'intéresser tout particulièrement aux cas de la France et de la Slovaquie, en comparant les performance de ces deux pays au regards des objectifs du „*Small Business Act*“ pour l'Europe.

---

Small and medium-sized enterprises (SMEs) are the backbone of the economy of European Union. They represent 99% of European businesses and generate about 58% of the turnover of European Union. They are a catalyst for innovation, competitiveness and growth in Europe, so it is important that regulations do not impose excessive constraints to them and that their interests are safeguarded.

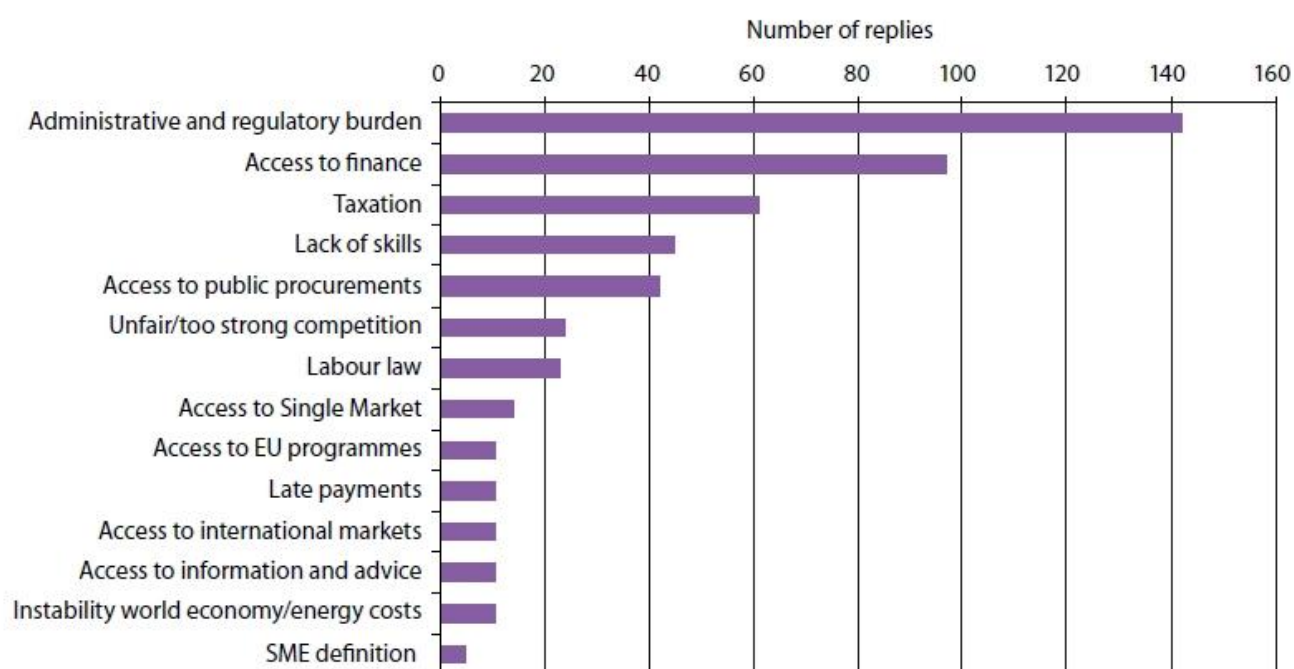
However entrepreneurs do not feel sufficiently heard by the European Union. That is why the European Commission took a range of initiatives to meet their expectations and support small and medium-sized businesses to enable them to develop their full potential.

After defining the concept of small and medium-sized business at the European scale and considering their place in Europe, this paper will focus on describing the various aid programs offered to European entrepreneurs in the fields of innovation, competitiveness, research and development, training... The second step will be to assess the concrete contribution of these measures for small and medium enterprises, and pay special attention to the cases of France and Slovakia, comparing the performance of these two countries about the objectives of the "Small Business Act" for Europe.

## INTRODUCTION

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent le pilier de l'économie de l'Union Européenne, leur capacité d'innovation et d'adaptation à un environnement en constante mutation pour les entreprises en fait des acteurs essentiels du succès de l'Europe sur la scène économique mondiale. Représentant 99% des entreprises européennes, pas loin de 75% de l'emploi du secteur privé et générant environ 58% du chiffre d'affaires de l'Union Européenne, elles sont un moteur de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance en Europe. C'est pourquoi la Commission Européenne a décidé d'accorder une importance particulière à leurs intérêts. En effet, bien qu'ayant un poids important dans l'économie, les petites et moyennes entreprises restent particulièrement faibles. Le graphique ci-dessous présente les principaux problèmes auxquels les entrepreneurs européens disaient devoir faire face lors d'une consultation de la Commission Européenne dans le cadre du « *Small Business Act* » pour l'Europe en 2008 :

### Most important problems EU SMEs are facing



N.B.: It was possible to give several replies

Source: European Commission, Report on the results of the open consultation on a Small Business Act for Europe, April 2008

Pour la plupart des petites et moyennes entreprises, la charge administrative est leur problème numéro un. Le coût des procédures administratives pour une petite entreprise peut

être jusqu'à dix fois supérieur que pour une grande entreprise, ce qui rend cette charge disproportionnée pour les petites entreprises. C'est pourquoi la Commission européenne s'est fixé deux objectifs principaux: réduire le fardeau administratif des entreprises de 25% avant 2012 et à veiller à ce que toute nouvelle législation concernant les entreprises soit favorable aux PME.

L'accès à un financement approprié est le deuxième problème le plus important auquel doivent faire face les petites et moyennes entreprises de l'Union Européenne. Les investisseurs et les banques hésitent souvent à financer les start-ups ou les jeunes petites entreprises en raison des risques encourus, ce qui rend difficile pour les entrepreneurs de trouver le soutien financier dont ils ont besoin. La Commission européenne met donc en œuvre un certain nombre de programmes conçus spécifiquement pour améliorer l'environnement financier des petites et moyennes entreprise en Europe.

Avec le « *Small Business Act* » pour l'Europe, la Commission européenne propose pour la première fois de mettre en place un cadre politique global pour l'Union Européenne et ses États membres visant à encourager l'entrepreneuriat et à aider les petites et moyennes entreprises à exploiter le marché intérieur. Cette politique cadre veille à la fois à venir en aide aux petites et moyennes entreprises dans les domaines énoncés ci-dessus - à savoir la réduction des charges administratives et l'amélioration de l'accès au financement - mais aussi dans de nombreux autres domaines qui seront développés dans la seconde partie de ce document.

## PREMIERE PARTIE : DEFINITIONS ET DESCRIPTIONS

### Les petites et moyennes entreprises en question

#### La notion de petite et moyenne entreprise (PME)

Il convient dans un premier temps de définir ce qu'est une entreprise : c'est une entité économique, sociale et juridique qui produit et fournit des biens et services à des clients. Son activité est rendue possible par la combinaison et l'organisation de moyens financiers, humains, matériels et immatériels.

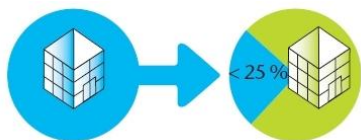
Les entreprises peuvent être classifiées en fonctions de différents critères tels que leur secteur d'activité, leur statut juridique ou encore leur taille. C'est ce dernier critère que nous allons prendre en compte en s'intéressant aux petites et moyennes entreprises.

Selon la définition de la Commission Européenne entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :  
« **La catégorie des micro-, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.** »

#### LES NOUVEAUX SEUILS

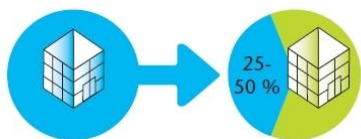
| Catégorie d'entreprise | Effectifs: unités de travail par an (UTA) | Chiffre d'affaires annuel                              | ou | Total du bilan annuel                                  |
|------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------|
| Moyenne                | < 250                                     | ≤ 50 millions d'euros<br>(40 millions d'euros en 1996) | ou | ≤ 43 millions d'euros<br>(27 millions d'euros en 1996) |
| Petite                 | < 50                                      | ≤ 10 millions d'euros<br>(7 millions d'euros en 1996)  | ou | ≤ 10 millions d'euros<br>(5 millions d'euros en 1996)  |
| Micro-                 | < 10                                      | ≤ 2 millions d'euros<br>(non défini auparavant)        | ou | ≤ 2 millions d'euros<br>(non défini auparavant)        |

La nouvelle définition introduit trois catégories d'entreprises différentes. Chacune correspond à un type de relation qu'une entreprise est susceptible d'entretenir avec une autre.



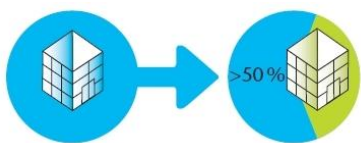
### Entreprise autonome

C'est une entreprise qui n'a pas de partenariat et qui n'est pas liée à une autre entreprise. Elle a une participation de moins de 25% du capital ou des voix dans une autre entreprise et/ou des personnes extérieures n'ont pas de participation supérieure à 25% du capital ou des voix dans cette entreprise.



### Entreprise partenaire

Il s'agit d'une situation où une entreprise établit des partenariats importants avec d'autres entreprises, sans que l'une n'exerce de contrôle sur l'autre. La participation doit être comprise entre 25 et 50%.

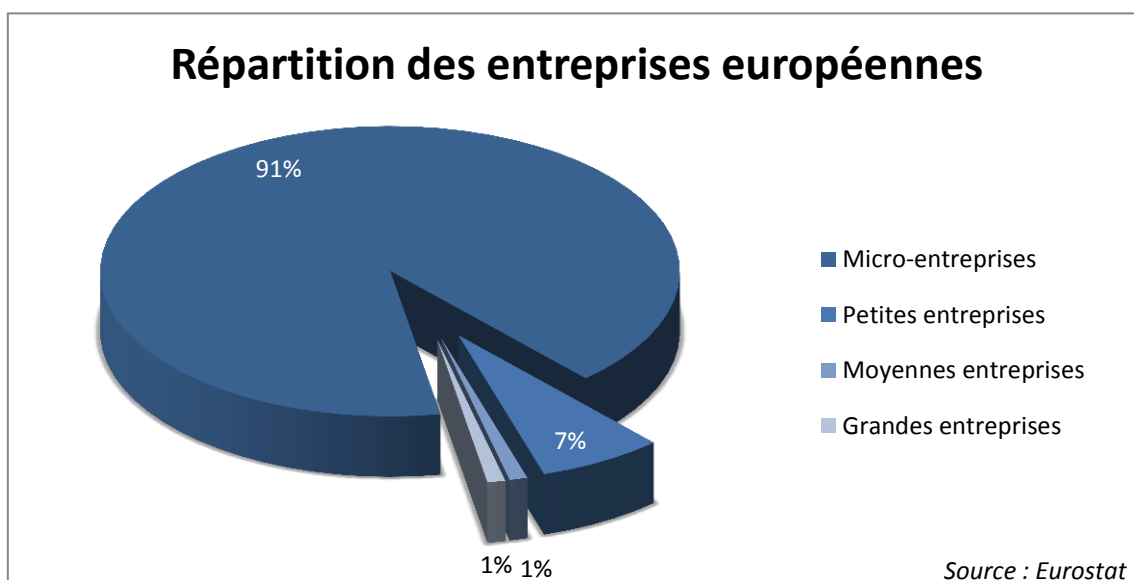


### Entreprise liée

Ce type de relation correspond à la situation où une entreprise détient la majorité des droits de vote dans une autre entreprise et peut exercer une influence dominante sur celle-ci.

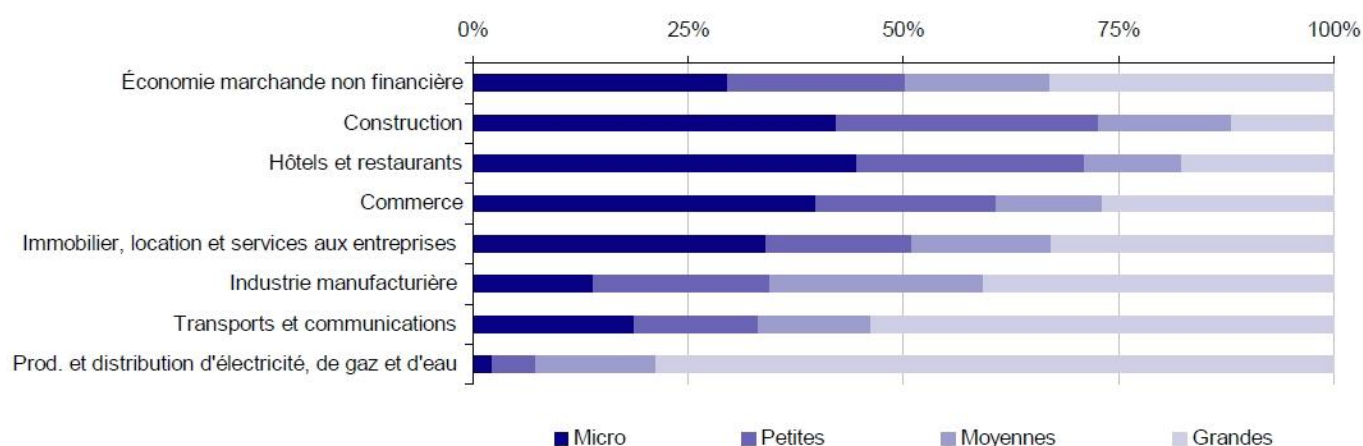
## Tour d'horizon des PME en Europe

Lorsque l'on suit l'actualité quotidienne, on peut avoir l'impression que l'économie européenne est dominée par de grandes entreprises multinationales. Mais en réalité les petites



et moyennes entreprises représentent 99% des entreprises européennes, avec 91% de micro-entreprises, 7% de petites entreprises et 1% de moyennes entreprises. Celles-ci fournissent deux tiers des emplois dans le secteur privé et génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par les entreprises actives dans l'Union Européenne.

**Graphique 1: Part dans l'emploi, par classe de taille des entreprises, EU-27, 2005 (en %) <sup>(1)</sup>**

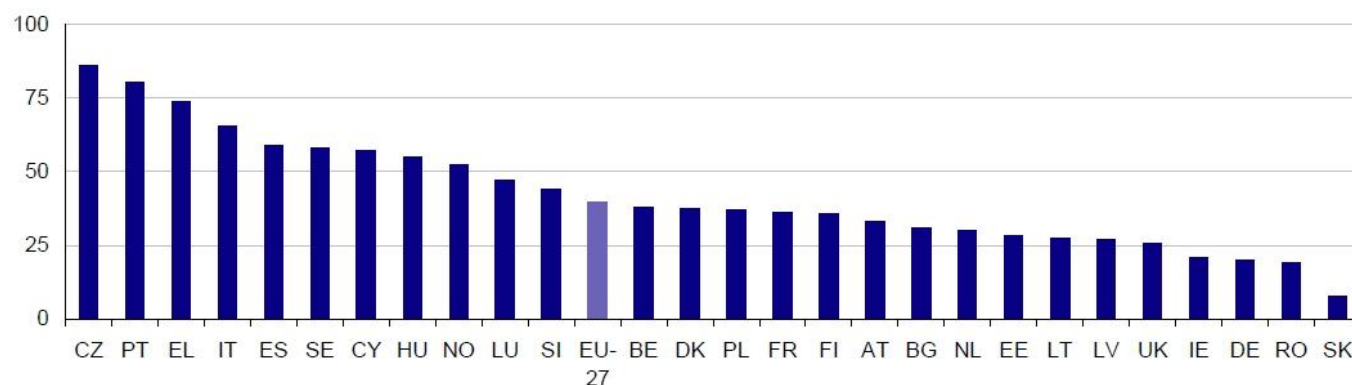


Source: Eurostat (données SSE sur les classes de taille)

<sup>(1)</sup> Y compris les estimations arrondies basées sur des données non confidentielles; microentreprises et petites entreprises, données confidentielles pour les industries extractives (section C).

On peut constater sur le graphique ci-dessus que les petites et moyennes entreprises sont majoritaires dans la plupart des secteurs d'activité, excepté dans les transports et communication et la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau. Ces deux secteurs nécessitent en effet des infrastructures conséquentes et d'importants moyens financiers, ce qui est davantage à la portée des grandes entreprises. En revanche les petites et moyennes entreprises sont très fortement représentées dans les secteurs de la construction et de l'hôtellerie-restauration.

**Graphique 2: Densité des PME – Nombre de PME pour 1 000 habitants, économie marchande non financière, 2005 <sup>(1)</sup>**



Source: Eurostat (données SSE sur les classes de taille)

<sup>(1)</sup> EU-27: y compris les estimations arrondies basées sur des données non confidentielles; les données pour les États membres sont basées sur la somme des données non confidentielles disponibles, incluant pour partie des données de 2004; pour plus de précisions sur la couverture, voir les notes méthodologiques.



Le second graphique met en évidence le fait que la densité des petites et moyennes entreprises au sein des États membres de l'Union Européenne est loin d'être homogène. En 2005 la moyenne dans l'EU-27 était de 39,3 PME pour 1000 habitants. Les pays qui présentaient les plus fortes densités étaient la République Tchèque et le Portugal avec respectivement 86 et 80,5 PME pour 1000 habitants ; à l'inverse on observait des densités très faibles en Roumanie avec 18,9 et particulièrement en Slovaquie avec seulement 7,7 PME pour 1000 habitants. Il est possible d'établir un lien avec le nombre moyen d'employés par PME, en effet selon Eurostat : « *Les petites et moyennes entreprises de l'EU-27 employaient, en moyenne, 4,3 personnes en 2005. D'un État membre à l'autre, ce chiffre varie considérablement à l'intérieur d'une fourchette allant de 12 personnes par PME en Slovaquie à moins de 3 en République tchèque (2004) ou en Grèce, en passant par des valeurs supérieures à 7 en Estonie, Irlande, Lettonie et Allemagne.* » La densité des petites et moyennes entreprises est donc plus faible dans les pays où elles emploient le plus de personnes tels que la Slovaquie ou l'Allemagne, et elle est plus forte dans les pays où le nombre d'employés est minimal comme en République Tchèque.

## **Les programmes européens de soutien aux petites et moyennes entreprises**

Depuis 2005 l'Union Européenne a fermement décidé de placer les besoins des petites et moyennes entreprises comme l'une des priorités de sa politique pour répondre aux objectifs de la stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi : c'est le principe du « *Think Small First* » qui peut se traduire par « penser aux PME en priorité ».

Dans le cadre de cette nouvelle politique, la Commission Européenne a lancé fin 2008 le « *Small Business Act* » pour l'Europe inspiré d'une loi du même nom des États-Unis. Ce « *Small Business Act* » s'applique à toutes les petites et moyennes entreprises européennes, il consiste en un ensemble de mesures ayant pour but de leur rendre la vie plus facile et de mettre en place un contexte qui leur est favorable. Afin de placer les petites et moyennes entreprises européennes sur un pied d'égalité et d'améliorer l'environnement juridique et administratif sur tout le territoire de l'Union Européenne, un ensemble de dix principes destinés à guider la conception et la mise en œuvre des politiques au niveau communautaire et des États membres a été mis en place.

Les dix principes directeurs du « *Small Business Act* » pour l'Europe :

- I.** Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé
- II.** Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance
- III.** Définir les règles selon le principe «*Think Small First*»
- IV.** Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME
- V.** Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME: faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État
- VI.** Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales
- VII.** Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique
- VIII.** Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes
- IX.** Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités
- X.** Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés

Cette partie présente une brève description des principaux programmes de soutien mis à disposition des petites et moyennes entreprises européennes.

### **Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité**

Le CIP (Competitiveness and innovation framework programme) est un programme de la Commission Européenne destiné aux petites et moyennes entreprises qui couvre la période de 2007 à 2013 avec un budget total de 3,621 milliards d'euros.



Les principaux objectifs de ce programme sont :

- Favoriser la **compétitivité** des entreprises et en particulier des petites et moyennes entreprises.
- Promouvoir toute forme d'**innovation**.
- Accélérer le développement d'une **société de l'information** durable, compétitive, innovante et inclusive.
- Promouvoir les **nouvelles sources d'énergie renouvelable** dans tous les secteurs d'activité, y compris le transport.

Pour remplir ces objectifs le CIP se décompose en trois programmes spécifiques :

- **Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise**

Ce programme permet l'accès des entreprises à des informations et des conseils sur le fonctionnement du marché intérieur et ses possibilités, ainsi que sur la législation communautaire qui leur est applicable et la législation future à laquelle elles peuvent se préparer et s'adapter à moindre coût. Il prévoit aussi l'échange des bonnes pratiques entre les États membres afin de créer un meilleur environnement réglementaire et administratif pour les entreprises.

- **Le programme d'appui stratégique en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC)**

Ce programme soutient des activités pour stimuler l'innovation, pour implémenter des services et systèmes basés sur les TIC et pour mettre à profit le contenu numérique auprès des citoyens, des autorités publiques et de l'industrie.

- **Le programme énergie intelligente pour l'Europe**

Ce programme a pour but de soutenir un développement durable sur le plan de l'énergie en tenant compte de la protection de l'environnement, de la sécurité d'approvisionnement énergétique et de la compétitivité.

### **Programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises**

Le COSME (Programme for the competitiveness of enterprises and SMEs) est une proposition de programme de la Commission Européenne qui s'inscrit dans la continuité du Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) en couvrant la période de 2014 à 2020 avec un budget de 2,5 milliards d'euros.



Le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises se concentrera sur les instruments financiers et le soutien à l'internationalisation des entreprises.

Les objectifs principaux du programme sont les suivants:

- Améliorer l'**accès au financement** pour les PME, sous la forme d'investissements en capital-risque et sous la forme de prêts.
- Améliorer l'**accès aux marchés** à l'intérieur de l'Union et dans le monde : des services d'appui seront fournis aux entreprises ayant des perspectives de croissance afin de faciliter leur expansion dans le marché unique. Ce programme apportera également une aide aux PME sur des marchés hors UE.
- Promouvoir l'**esprit d'entreprise** : ces activités comprendront le développement de compétences et attitudes entrepreneuriales.

La proposition de la Commission sera discutée par le Parlement européen et par le Conseil, qui devra se prononcer sur le contenu et le budget du programme final dans le cours de l'année 2013. Le programme pour la compétitivité des entreprises et les PME devraient commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique



Le programme cadre pour la recherche et le développement technologique est un instrument de financement européen créé en 1984 spécialement consacré aux activités de recherche et de développement. Sa 7<sup>ème</sup> version couvre la période de 2007 à 2013 et est doté d'un budget total de 53,2 milliards d'euros.

Selon la décision du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, le 7<sup>ème</sup> PCRD a pour objectifs principaux « *de soutenir la coopération transnationale, de renforcer le dynamisme et l'excellence aux frontières de la connaissance et d'accroître le potentiel humain de la recherche et de la technologie* ».

Il est composé de 4 programmes spécifiques, auxquels s'ajoute un programme de recherche nucléaire, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le programme « **Coopération** » : principal outil du PCRDT avec 32,4 milliards d'euros de budget, ce programme finance des projets de recherche collaborative associant des acteurs de recherche publics ou privés, notamment des petites et moyennes entreprises (PME), d'au moins 3 nationalités différentes.
- Le programme « **Idées** » : mis en œuvre par le conseil européen de la recherche, il finance la recherche fondamentale aux frontières de la connaissance.
- Le programme « **Personnes** » : il soutient la formation et la mobilité des chercheurs au niveau européen et international.
- Le programme « **Capacités** » : il rassemble des actions de différentes natures visant à développer les capacités européennes de recherche, notamment des actions spécifiques en faveur des PME. Ces mesures spécifiques financent des projets associant au minimum trois PME ou associations de PME souhaitant externaliser des actions de recherche et développement et deux centres techniques.

## LIFE+

L'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) est un fonds de l'Union Européenne pour le financement de sa politique environnementale. LIFE+ succède au programme LIFE lancé en 1992 et cofinance des projets en faveur de l'environnement dans l'Union Européenne, il est doté d'un budget de plus de 2 milliards d'euros pour la période de 2007 à 2013.



Le programme LIFE+ est divisé en trois volets thématiques :

- **LIFE+ Nature et Biodiversité** qui finance des projets contribuant à la mise en œuvre des Directives "Oiseaux" et "Habitats" et permettant au but de l'Europe d'arrêter les pertes de biodiversité.
- **LIFE+ Politique et gouvernance en matière d'environnement** qui finance des projets proposant des bénéfices environnementaux significatifs. Cette composante de LIFE+ aide aussi les projets qui améliorent la mise en œuvre des législations européennes en matière d'environnement, qui permettent d'établir des référentiels de politique environnementale et qui développent des sources d'informations environnementales à travers du monitoring.

- **LIFE+ Information et Communication** qui finance des projets qui diffusent de l'information environnementale, comme sur le changement climatique ou la conservation de la nature.

### ERASMUS jeunes entrepreneurs



Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs est une initiative de la Commission Européenne lancée en 2009 dont l'objectif est de favoriser la mobilité au sein de l'Union Européenne des jeunes créateurs d'entreprise. Comme le programme Erasmus pour les étudiants, celui-ci consiste à permettre à des entrepreneurs – futurs créateurs ou créateurs récents d'entreprise (depuis moins de 3 ans) – d'acquérir des connaissances et des compétences en passant de un à six mois au sein d'une entreprise d'accueil d'un autre pays européen. Ce programme stimule l'esprit d'entreprise et la compétitivité, l'internationalisation et la croissance des petites et moyennes entreprises établies dans l'Union Européenne.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- **Apprentissage sur le terrain** destiné aux nouveaux entrepreneurs de petites et moyennes entreprises dans un pays de l'UE autre que celui où ils travaillent afin de faciliter le développement et la concrétisation de leurs idées entrepreneuriales.
- **Echanges d'expériences et d'informations** entre entrepreneurs sur les obstacles qui se présentent et les défis à relever lors du lancement, du développement et de la croissance de leur entreprise.
- **Accès plus aisé au marché** et identification des partenaires potentiels d'autres pays de l'Union Européenne pour les entreprises nouvelles et celles déjà établies.
- **Constitution de réseaux** fondés sur l'échange de connaissances et d'expériences acquises dans d'autres pays européens.

## **DEUXIEME PARTIE : ANALYSE**

### **Résultats concrets apportés par les programmes de soutien**

La plupart des programmes présentés dans la première partie couvrent la période de l'année 2007 à 2013, il est donc déjà possible d'avoir un aperçu de l'impact des actions menées auprès des petites et moyennes entreprises depuis 5 ans. Cependant il n'est pas encore possible d'évaluer véritablement la performance des programmes tant que ceux-ci ne sont pas achevés. Cette partie ne traitera que des apports du Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité et du Programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs, les informations dont je dispose concernant les autres programmes étant insuffisantes.

#### **Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité**

Les objectifs principaux du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité sont de soutenir les activités d'innovation (y compris l'éco-innovation et l'innovation organisationnelle) et de fournir un meilleur accès au financement aux petites et moyennes entreprises de toute l'Europe. Il favorise une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et contribue à développer la société de l'information. Il contribue également à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ses résultats sont plutôt positifs au regard des objectifs qui avaient été fixés.

#### ***Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise***

Ce sous-programme vise à stimuler la compétitivité, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les petites et moyennes entreprises qui sont nécessaires à l'économie dans son ensemble.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès au financement, l'impact positif sur la situation et les perspectives économiques des petites et moyennes entreprises participantes prend la forme d'une croissance plus forte des entreprises et une durabilité de l'emploi. Entre 2007 et 2011, les instruments financiers ont aidé au financement de plus de 155 000 entreprises. Plus de 186 000 emplois ont été créés ou maintenus.

Au niveau du soutien aux entreprises, la Commission Européenne a créé le réseau « *Enterprise Europe Network* » auprès duquel les entrepreneurs peuvent solliciter des conseils et obtenir des services d'aide. Plus de la moitié des petites et moyennes entreprises qui ont utilisé ces services ont confirmé qu'elles avaient eu accès à de nouveaux marchés ou développé de nouveaux produits.

Entre 2008 et 2010, 2 400 emplois ont été créés par les entreprises grâce aux accords de partenariat et le nombre de partenariat devrait continuer de croître pour les années à venir. Le réseau « *Enterprise Europe Network* » offre des conseils sur le financement et les services d'internationalisation. Plus de 15 000 événements de promotion, d'information et de courtage ont été organisés, attirant plus de 700 000 entreprises, 4 300 accords de partenariats transfrontaliers entre les entreprises ont été conclus par l'intermédiaire du réseau en seulement 36 mois.

Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise cherche également à créer un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises. Pour cela le programme a financé des moyens de mesurer et de soutenir les progrès des États membres en matière de simplification des procédures administratives pour le démarrage d'une petite entreprise. Il y a eu une réduction importante du temps nécessaire et des coûts impliqués dans le démarrage et le fonctionnement d'une petite entreprise. En 2010, le temps moyen et le coût de démarrage d'une société à responsabilité limitée était de 7 jours et 399 euros, alors qu'ils étaient de 12 jours et 485 euros en 2007, et cette amélioration est due en partie à des échanges de bonnes pratiques entre les États membres et le benchmarking financés par le programme.

Pour la stimulation de l'esprit d'entreprise et la culture de l'innovation, la Commission a soutenu neuf projets à l'échelle européenne dans le domaine de la formation à l'entrepreneuriat. Au total, quelques 70 000 étudiants et jeunes et 900 enseignants ont été impliqués.

L'entreprenariat féminin est promu par le Réseau européen des ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin et le Réseau européen des mentors pour les femmes entrepreneures. Les ambassadrices ont pour objectif d'encourager les femmes de tout âge à créer leur propre entreprise et devenir des entrepreneures. Les réseaux de mentors fournissent aux femmes entrepreneures des conseils et un soutien pour la création, le fonctionnement et la croissance de leur entreprise.



Enfin, le programme a joué un rôle dans les réformes économiques et administratives, en aidant à réduire les charges réglementaires et administratives qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises.

Début 2012, la Commission a proposé des mesures qui réduisent les charges administratives d'environ 33%. Le Conseil et le Parlement européen ont adopté à ce jour certaines de ces mesures, ce qui représente une réduction de près de 25%. Les mesures proposées par la Commission à ce jour pourraient conduire à des économies de plus de 40 milliards d'euros.

### *Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication*

Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) vise à stimuler l'innovation et la compétitivité, et à accélérer le développement d'une société de l'information compétitive, innovante et inclusive. Il soutient la mise en œuvre de systèmes et de services basés sur les TIC et promeut une plus large adoption et une meilleure utilisation des TIC et de l'exploitation du contenu numérique par les citoyens, les gouvernements et les entreprises.

Des portefeuilles de projets pilotes ont été construits afin de valider, démontrer et de développer l'expérience, et de recueillir des données probantes, montrant l'avantage des services innovants basés sur les technologies de l'information et de la communication.

Ces portefeuilles visent à accroître l'expérience acquise dans les services innovants à partir de la mise en œuvre à petite échelle dans des pays et régions précurseurs, à des expérimentations plus importantes où des solutions ont été testées dans des situations réelles à une échelle significative. Cela aide à bâtir un consensus sur des approches communes, des méthodologies, des normes fondées sur les TIC dans l'Union Européenne.

### *Le programme énergie intelligente pour l'Europe*

L'Union Européenne s'est fixé un triple objectif '20-20-20' d'ici à 2020 : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20%, augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de 20% et l'amélioration de l'efficacité énergétique de 20%. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place le programme « énergie intelligente pour l'Europe ».

Le programme a créé des conditions favorables sur le marché en aidant à éliminer les barrières commerciales. Des mesures ont conduit à une plus large utilisation des instruments fondés sur le marché pour inciter à l'utilisation de technologies efficaces et économes en énergie.

Les priorités de l'Union Européenne sur l'énergie durable ont été converties en actions concrètes pour faciliter la définition des politiques et leur mise en œuvre. Les directives de l'Union sur les énergies renouvelables, les services énergétiques, l'éco-conception, l'étiquetage et la performance énergétique des bâtiments ont tous été soutenus par des études et les échanges de bonnes pratiques sur les questions de mise en œuvre ont été facilités.

Le programme a également soutenu des activités visant à former des concepteurs, fournisseurs et installateurs de nouvelles technologies énergétiques et de services, en particulier dans les petites et moyennes entreprises du bâtiment, mais aussi de l'industrie et des services.

### **ERASMUS jeunes entrepreneurs**

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs s'adresse aux nouveaux et aux futurs entrepreneurs : ceux qui ont lancé une entreprise au cours des trois dernières années et ceux qui en ont fermement l'intention. Les candidats à l'Erasmus pour jeunes entrepreneurs postulent auprès d'organisations intermédiaires (chambres locales du commerce ou groupes d'entreprises) qui tentent de les mettre en contact avec les entreprises d'accueil potentielles qui se sont inscrites. Les coûts de la vie et du voyage sont couverts par l'Union Européenne avec des versements qui peuvent aller de 1100 euros par mois au Danemark à 560 euros mensuels en Bulgarie.

Même s'il est encore tôt pour connaître l'impact de ce programme lancé en 2009 sur la compétitivité et l'internationalisation des petites et moyennes entreprises européennes, il est possible de relever quelques faits importants. Un sondage parmi les participants du programme a révélé une grande satisfaction chez les nouveaux entrepreneurs. Mais un problème se pose au niveau du nombre de candidats face au nombre d'entreprises d'accueil, en effet sur les 2500 premières inscriptions 62 % étaient de nouveaux entrepreneurs et 38 % des entreprises d'accueil potentielles, ce qui signifie que de nombreux postulants seront déçus. Certains déplorent un problème de marketing pour trouver des entreprises d'accueil, les organisations intermédiaires quant à elles se plaignent d'avoir trop peu de soutien financier.

De plus, dans la mesure où certains gouvernements souhaitent un gel du budget de l'Union Européenne, un point d'interrogation plane encore sur l'avenir du projet.

## Comparaison entre la situation de la France et celle de la Slovaquie

Dans cette partie il s'agira dans un premier temps d'étudier quelques données de bases sur les petites et moyennes entreprises françaises et slovaques, puis de s'intéresser à la situation de ces deux pays au regard des objectifs du « *Small Business Act* » pour l'Europe.

### Données de base

|              | Number of Enterprises |              |              | Employment     |              |              | Value added |              |              |
|--------------|-----------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
|              | Slovakia              |              | EU27         | Slovakia       |              | EU27         | Slovakia    |              | EU27         |
|              | Number                | Share        | Share        | Number         | Share        | Share        | Billion €   | Share        | Share        |
| Micro        | 47.076                | 71,0%        | 92,1%        | 136.290        | 13,9%        | 29,8%        | 4           | 16,1%        | 21,6%        |
| Small        | 16.858                | 25,4%        | 6,6%         | 221.847        | 22,6%        | 20,4%        | 5           | 18,8%        | 18,9%        |
| Medium-sized | 1.915                 | 2,9%         | 1,1%         | 202.271        | 20,6%        | 16,8%        | 4           | 17,1%        | 17,9%        |
| <b>SMEs</b>  | <b>65.849</b>         | <b>99,2%</b> | <b>99,8%</b> | <b>560.408</b> | <b>57,2%</b> | <b>66,9%</b> | <b>13</b>   | <b>52,0%</b> | <b>58,4%</b> |
| Large        | 500                   | 0,8%         | 0,2%         | 419.880        | 42,8%        | 33,1%        | 12          | 48,0%        | 41,6%        |
| Total        | 66.349                | 100,0%       | 100,0%       | 980.288        | 100,0%       | 100,0%       | 25          | 100,0%       | 100,0%       |

|            | Entreprises      |              |              | Emploi           |              |              | Valeur ajoutée |              |              |
|------------|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
|            | France           |              | EU27         | France           |              | EU27         | France         |              | EU27         |
|            | Nombre           | Part         | Part         | Nombre           | Part         | Part         | Milliards €    | Part         | Part         |
| Micro      | 2.390.227        | 93,1%        | 92,1%        | 3.531.217        | 24,3%        | 29,8%        | 189            | 22,4%        | 21,6%        |
| Petites    | 148.990          | 5,8%         | 6,6%         | 2.954.789        | 20,3%        | 20,4%        | 160            | 18,9%        | 18,9%        |
| Moyennes   | 22.075           | 0,9%         | 1,1%         | 2.286.346        | 15,7%        | 16,8%        | 125            | 14,7%        | 17,9%        |
| <b>PME</b> | <b>2.561.292</b> | <b>99,8%</b> | <b>99,8%</b> | <b>8.772.352</b> | <b>60,4%</b> | <b>66,9%</b> | <b>473</b>     | <b>56,0%</b> | <b>58,4%</b> |
| Grandes    | 4.815            | 0,2%         | 0,2%         | 5.755.612        | 39,6%        | 33,1%        | 373            | 44,0%        | 41,6%        |
| Total      | 2.566.107        | 100,0%       | 100,0%       | 14.527.964       | 100,0%       | 100,0%       | 846            | 100,0%       | 100,0%       |

Estimations pour 2010 basée sur les chiffres de la période 2002-2007 à partir des Statistiques structurelles sur les entreprises révisée (sbs – Eurostat). Les estimations proviennent de Cambridge Econometrics. Les données portent sur « l'économie marchande » qui comprend l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE, Rév. 1.1 Sections C à I, K). Les données ne prennent pas en compte les entreprises qui ont des activités dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, ni les entreprises qui prestent des services généralement non-marchands comme l'éducation et la santé. Les données statistiques d'Eurostat présentent l'avantage d'avoir été harmonisées entre les différents pays et donc d'être comparables. L'inconvénient est que, pour certains pays, ces données diffèrent de celles publiées par les autorités nationales.

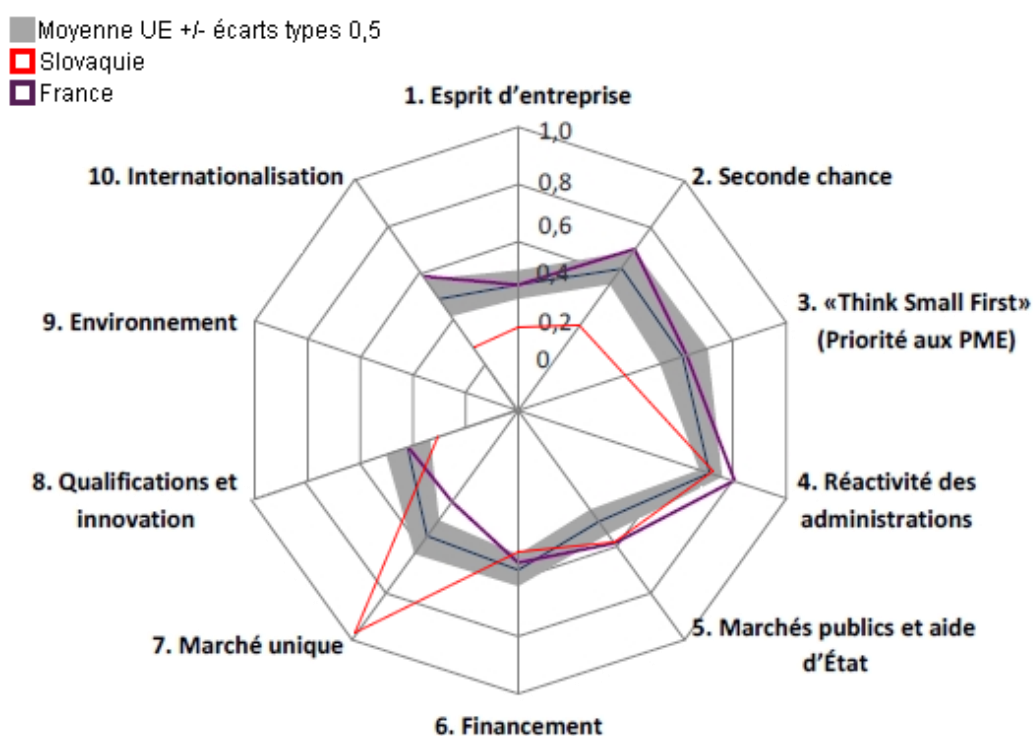
Source : European Commission SBA Fact sheet 2010-2011

La première chose que l'on peut constater en regardant ce tableau est que la répartition des entreprises au sein des petites et moyennes entreprises en fonction de leur taille est très différente entre la France et la Slovaquie. En effet, les petites et moyennes entreprises françaises ont une répartition similaire à celle des entreprises de l'Union Européenne dans son ensemble, c'est-à-dire une grande majorité de micro-entreprises, quelques petites entreprises

et très peu de moyennes entreprises. En revanche un quart des petites et moyennes entreprises slovaques sont des petites entreprises, et la part des moyennes entreprises est également plus élevée en Slovaquie qu'en France et que dans l'Union dans son ensemble. On retrouve là un fait déjà mentionné dans la première partie : les petites et moyennes entreprises slovaques emploient en moyenne 12 personnes alors que la moyenne européenne est de 4,3, il est donc évident que le nombre d'entreprises de moins de 10 personnes (micro-entreprises) soit largement inférieur à celui des autres pays.

Un second fait remarquable dans ce tableau est que les micro-entreprises françaises emploient moins de personnes que les autres pays de l'Union en moyenne. La part des micro-entreprises en France est légèrement plus importante que dans l'Union dans son ensemble : 1 point de pourcentage de plus, mais leur part de main d'œuvre est bien plus faible : 5,5 points de moins.

#### Situations française et slovaque au regard des objectifs du « *Small Business Act* »



Source : European Commission SBA Fact sheet 2010-2011

Globalement on peut constater que les performances de la France (représentées par la courbe violette) sont plutôt homogènes et similaires, voire quelque peu supérieures, à celles des autres pays de l'Union Européenne en moyenne.

En revanche la Slovaquie présente des performances beaucoup plus hétérogènes (représentées par la courbe rouge) sur les différents principes du « *Small Business Act* » avec de nombreuses données inférieures à celles de l'Union Européenne en moyenne et seulement trois éléments qui se situent dans ou au-dessus de la moyenne, dont « Marché unique » qui est très largement au-dessus de la moyenne européenne.

Même si les objectifs et principes du « *Small Business Act* » sont les mêmes pour tous les pays européens, les entrepreneurs et les gouvernements des deux pays étudiés ont des attitudes et des pratiques différentes pour les atteindre.

### *L'esprit d'entreprise*

#### **I. Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé**

L'enjeu de ce premier principe du « *Small Business Act* » est d'encourager l'intérêt et le talent pour l'entrepreneuriat afin de donner envie aux individus, et particulièrement les jeunes et les femmes qui sont une minorité à franchir le pas, de créer leur propre entreprise. Cela passe par un système d'éducation qui permet d'acquérir des connaissances fondamentales pour les entrepreneurs et qui contribue à développer l'esprit d'entreprise, mais aussi une couverture médiatique de l'entrepreneuriat qui lui confère une bonne image dans la société. Enfin il est important que les modalités de création et de transmission d'entreprise ne soient pas trop lourdes pour les futurs entrepreneurs.

Sur ce point les performances de la France se trouvent dans la moyenne européenne alors que la Slovaquie est bien en-dessous. Cependant les deux pays ont adopté des mesures politiques pour favoriser l'esprit d'entreprise. En France un nouveau statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, cela permet aux créateurs d'entreprises de protéger leurs biens personnels en les séparant de leurs actifs professionnels quel que soit le chiffre d'affaires réalisé. La Slovaquie a quant à elle simplifié son système fiscal pour les entrepreneurs en simplifiant certaines règles fiscales et en modifiant la loi sur l'impôt sur le revenu pour éliminer certaines exemptions et ainsi améliorer le climat des affaires.

## *La seconde chance*

### **II. Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance**

Ce deuxième principe encourage à ne pas sous-estimer le potentiel des entrepreneurs faillis et à avoir une attitude positive à l'égard de ceux qui ont subi une faillite et souhaitent repartir à zéro. Dans cette optique, les États membres doivent veiller à ce que les procédures de mise en faillites ne soient pas trop coûteuses en temps et en argent et que les entrepreneurs qui souhaitent profiter d'une seconde chance bénéficient du même soutien que ceux qui créent leur première entreprise.

A ce niveau la France offre des conditions bien plus favorables aux entrepreneurs que la Slovaquie. En effet les délais et les coûts de mise en faillite des entreprises slovaques sont deux fois supérieurs à ceux des entreprises françaises : 2 ans pour fermer une entreprise en France contre 4 ans en moyenne en Slovaquie, et un coût représentant 9% du patrimoine du débiteur français alors qu'il est de 18% du patrimoine du débiteur slovaque. Par ailleurs aucun des deux pays n'a pris de mesures politiques marquantes concernant la seconde chance.

## *Le « Think Small First » (priorité aux PME)*

### **III. Définir les règles selon le principe «Think Small First»**

L'objectif du « *Small Business Act* » sur ce troisième point est d'ancrer le principe du « *Think Small First* » (penser aux PME en priorité) dans la définition des politiques des États membres. Ceux-ci doivent tenir compte des caractéristiques et des besoins des petites et moyennes entreprises dans l'élaboration de la législation et des formalités administratives. En effet, la contrainte la plus lourde dont les entrepreneurs se plaignent est la charge disproportionnée que représentent les obligations réglementaires et administratives.

La France comme la Slovaquie ont encore des progrès à faire à l'égard du « *Think Small First* » mais les deux pays ont déjà adapté leurs politiques en simplifiant les formalités administratives et en consultant les entreprises afin de tenir compte de leurs opinions et commentaires.

### **IV. Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME**

Ce quatrième principe veut que les États membres veillent à ce que la vie des petites et moyennes entreprises soit facilitée au niveau administratif, c'est-à-dire que les entrepreneurs perdent moins de temps et d'argent à régler des formalités administratives. En pratique il est possible d'avoir recours à l'administration en ligne ou aux guichets uniques pour accélérer les procédures. Aussi certaines charges et contraintes non nécessaires peuvent être évitées.

La France et la Slovaquie obtiennent de bons résultats supérieurs ou égaux à la moyenne européenne sur ce principe et ont toutes les deux adopté des mesures pour faciliter la vie des petites et moyennes entreprises et leurs relations avec les administrations. En France les tâches administratives des petites et moyennes entreprises ont été simplifiées par la mise en place d'un espace dédié en ligne ainsi qu'un guichet unique pour la création d'entreprise. La Slovaquie a également simplifié le processus de création d'entreprise et a pris des mesures au niveau du Bureau de la Statistique Slovaque qui fournit les statistiques officielle pour la Slovaquie afin qu'il réduise les charges statistiques qui reposent sur les petites et moyennes entreprises en utilisant les données administratives plutôt que d'effectuer des enquêtes trop fréquentes auprès des entités.

## *Les marchés publics et aide d'État*

### **V. Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME: faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État**

Les petites et moyennes entreprises sont souvent défavorisées face aux grandes entreprises en ce qui concerne les marchés publics, c'est pourquoi ce cinquième principe a été créé dans le but de réduire les obstacles qui limitent la participation des petites et moyennes entreprises à ces marchés en allégeant les exigences des pouvoirs publics. Ce qui empêche les petites et moyennes entreprises d'accéder à aux marchés publics c'est d'une part le fait qu'elles n'aient pas connaissance des opportunités qui existent, mais aussi que les procédures

les découragent ou que les administrations publiques choisissent d'attribuer les marchés aux grandes entreprises qui ont plus d'expérience. Par ailleurs les petites et moyennes entreprises européennes ont tendance à bénéficier marginalement des aides d'État pour des raisons semblables, à savoir le manque d'information, les processus longs et complexes mais aussi car les administrations publiques ne leur apportent pas tout le soutien prévu dans les règles communautaires.

La France et la Slovaquie présentent toutes les deux des performances supérieures à la moyenne européenne concernant ce principe. La participation des petites et moyennes entreprises françaises et slovaques aux marchés publics est en effet assez importante, avec une part de 45% de petites et moyennes entreprises françaises dans la valeur totale des marchés publics attribués et une part de 65% en Slovaquie alors que la moyenne pour l'Union Européenne est de 38% en 2008. En revanche les petites et moyennes entreprises françaises et slovaques ne bénéficient pas d'une part d'aides d'État plus importante que leurs voisins européens. En 2009 environ 7% des aides totales allaient aux petites et moyennes entreprises en Europe, c'est la même proportion qui leur était attribuée en France et seulement 1,7% des aides leur était destiné en Slovaquie. Dans le cadre de cet objectif la Slovaquie a décidé de mettre en place une aide dans le secteur touristique en 2011.

### *L'accès au financement*

**VI.** Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales

Les banques étant souvent réticentes à accorder des crédits aux jeunes entreprises, l'accès au financement est la deuxième préoccupation des entrepreneurs après les charges administratives trop importantes. Ce sixième point cherche donc pleinement à répondre aux inquiétudes des entrepreneurs, l'objectif est de les orienter et de les informer sur les différents types de financement qui s'offrent à eux tels que le capital-risque ou le microcrédit, ainsi que sur les programmes de soutien. Aussi les retards de paiement fréquents portent préjudice aux petites et moyennes entreprises qui ont peu de fonds propres, c'est pourquoi le « *Small Business Act* » préconise également la mise en place d'un environnement favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales.



Les performances françaises et slovaques pour l'accès au financement sont légèrement en dessous de la moyenne des pays européens. Les deux pays sont au même niveau que l'Union Européenne en ce qui concerne l'attribution des crédits, 19% des petites et moyennes entreprises françaises et slovaques se sont vus refuser des crédits en 2009 et 17% d'entre elles font état d'une détérioration de l'accès aux garanties publiques en France contre 13% en Slovaquie. Pour améliorer la situation dans ce domaine la France a lancé en 2010 un grand emprunt national de 35 milliards d'euros pour financer des investissements dans 5 secteurs prioritaires, et elle a remplacé la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET) ce qui supprime le désavantage concurrentiel de la France par rapport aux pays qui ne taxent pas les investissements dans les machines, outils, matériels de transport et fournitures de bureau. La Slovaquie a quant à elle réintroduit un programme de micro finance fournissant des prêts de 2500 à 50000 euros pour financer les activités de lancement dans toutes les régions slovaques à destination des entreprises employant moins de 50 personnes. Le programme n'a cependant pas été perçu positivement par les régions slovaques.

### *Le marché unique*

#### **VII. Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique**

Le but de ce septième principe est de permettre aux petites et moyennes entreprises européennes de profiter d'un marché commun de 500 millions de consommateurs. Dans cette optique, l'Union Européenne a déjà remplacé les 27 réglementations des pays membres par un ensemble de règles communes à l'Union sur le marché. Le marché unique est une opportunité pour les petites et moyennes entreprises d'évoluer dans un environnement concurrentiel et d'acquérir des nouvelles connaissances. Les obstacles auxquels les entrepreneurs se heurtent pour accéder au marché unique sont le manque d'information quant aux opportunités commerciales et la difficulté induite par les différences de systèmes entre les pays.

Le marché unique est le principe du « *Small Business Act* » où les performances de la France et de la Slovaquie sont le plus éloignées, c'est à la fois celui où la France obtient les résultats les plus faibles et celui où la Slovaquie obtient les performances les plus fortes. En effet les petites et moyennes entreprises françaises sont plutôt réticentes à exploiter le marché

européen en exportant et important alors que les entreprises slovaques qui évoluent dans une petite économie ouverte sont beaucoup plus enclines à profiter du marché unique.

### *Les qualifications et l'innovation*

#### **VIII.** Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes

Le huitième principe du « *Small Business Act* » a pour objectif d'encourager les petites et moyennes entreprises à investir dans la recherche et le développement et de remédier aux problèmes de manque de qualification du personnel, en enseignant aux jeunes les connaissances fondamentales nécessaires à la gestion d'une entreprise. Les petites et moyennes entreprises sont encouragées à participer au septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique qui peut leur fournir une aide dans le cadre de ce principe.

Les performances de la France dans ce domaine sont au même niveau que la moyenne de l'Union Européenne, en revanche la Slovaquie se situe en dessous de la moyenne. Même si les petites et moyennes entreprises françaises plutôt tendance à coopérer pour innover, elles sont très peu à participer aux études de recherche financées par l'Union Européenne (septième programme-cadre par exemple). La Slovaquie est en dessous de la moyenne pour tous les indicateurs d'innovation mais les entreprises slovaques qui innoveront ont souvent plus de succès que les autres entreprises européennes si l'on s'intéresse à la part du chiffre d'affaires provenant des nouveaux produits ou services. En ce qui concerne les qualifications et la formation on peut faire le même constat pour la France et la Slovaquie, la part des entreprises proposant une formation continue à leurs employés est supérieure ou égale à la moyenne européenne mais les micro-entreprises françaises et slovaques ont beaucoup moins tendance à s'assurer que leurs employés participent à des activités de formation continue que dans le reste de l'Union. Ni la France ni la Slovaquie n'a pris de mesures politiques dans le cadre de ce principe.

## *L'environnement*

### **IX. Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités**

Le principe environnemental vise à la fois à permettre aux petites et moyennes entreprises d'exploiter les opportunités offertes par les nouveaux marchés verts et à les encourager à adopter des systèmes durables d'économie d'énergie.

Les indicateurs de performance sur le principe de l'environnement sont insuffisants pour tirer des conclusions, c'est pourquoi les performances ne sont pas représentées sur le graphique. Cependant la France et la Slovaquie ont toutes deux pris des mesures en faveur de la croissance verte. En France c'est la loi Grenelle 2, adoptée en juillet 2010, qui cherche à dynamiser la reprise économique par l'innovation et les investissements écologiques dans 11 secteurs de l'économie. La Slovaquie a quant à elle adopté en 2011 une loi sur l'extension du nombre de sources d'énergie renouvelables aérothermique et hydrothermique. L'objectif est d'améliorer l'utilisation des énergies renouvelables et de permettre aux entrepreneurs de bénéficier d'incitations de la part de l'État. En Décembre 2010, la loi sur l'éco-conception est entrée en vigueur, imposant des exigences environnementales sur les produits consommateurs d'énergie afin de permettre la libre circulation des marchandises dans l'UE. L'objectif était également d'interdire l'utilisation non autorisée de l'étiquetage énergétique.

## *L'internationalisation*

### **X. Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés**

Ce dixième et dernier principe vise à encourager les petites et moyennes entreprises à profiter des opportunités que leur offre la mondialisation en important et exportant sur des marchés extérieurs à l'Union Européenne. Cette incitation passe par un soutien spécifique au marché et des activités de formation commerciale. En outre, les barrières commerciales affectent plus les petites et moyennes entreprises que les grandes entreprises car leurs ressources sont limitées et elles ont plus de difficulté à absorber les risques, surtout lorsqu'elles opèrent sur des marchés hautement concurrentiels. Pour que les petites entreprises puissent accéder aux marchés tiers, il est donc important de les aider à trouver des

informations sur des partenaires potentiels. Il convient également de les aider à surmonter les barrières culturelles aux échanges commerciaux et les différences entre les environnements réglementaires ou juridiques auxquelles elles peuvent se heurter.

Sur ce principe la France se situe au dessus de la moyenne européenne tandis que la Slovaquie est largement en dessous, ces résultats sont dus aux conditions du cadre général de négociation qui est nettement plus favorable en France qu'en Slovaquie où il est plus bureaucratique que dans les autres pays de l'Union. En revanche même si la France est moins bureaucratique que ses voisins européens, cela ne permet pas pour autant aux entreprises commerciales de bénéficier d'un gain de temps ou d'argent. De plus la proportion des petites et moyennes entreprises françaises important et exportant en dehors de l'Union Européenne est plutôt faible par rapport à la moyenne européenne, alors que la Slovaquie est au dessus de la moyenne sur ce point. Pour pallier à cette lacune l'agence française Ubifrance sera chargée d'encourager les petites et moyennes entreprises à exporter en recrutant du personnel dans les représentations du ministère français de l'économie à l'étranger afin d'améliorer la coordination et la réactivité des procédures transnationales. En Slovaquie le ministère des Affaires étrangères a créé un Centre d'information d'affaires en 2011, cela dans le but de promouvoir plus efficacement les exportations de produits et services slovaques, les exportations de capitaux et les liens de coopération et de joint ventures à l'étranger.

## CONCLUSION

Même si l'impact des mesures prises en faveur des petites et moyennes entreprises ces dernières années est encore difficilement mesurable car la mise en place des mesures est trop récente, celles-ci laissent présager des résultats plutôt positifs.

Cependant on peut se demander si le « *Small Business Act* » peut être réellement efficace à la hauteur de ses ambitions quand on sait qu'il se concentre sur 99% des entreprises européennes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Commission souhaite lancer une consultation sur la définition des petites et moyennes entreprises cette année afin de faire le point et de savoir s'il est nécessaire de redéfinir les seuils qui déterminent les micro-, petites et moyennes entreprises. Cette décision fait débat du côté des parties prenantes, certains considèrent en effet que cette consultation n'est pas utile comme Henri Malosse, le président du groupe « Employeurs » au Comité économique et social européen : « *Il s'agit d'un débat philosophique. Avec 250 employés, on coupe la poire en deux, donc je pense que c'est une perte de temps d'organiser une autre consultation, ce n'est pas un débat concret, cette consultation remplace une action concrète* ».

Alors que l'Allemagne fixe la limite des moyennes entreprises à 500 employés tandis que la Belgique la fixe à 100, la Commission a dû trouver un compromis entre les définitions des différents pays de l'Union et a fixé le seuil actuel des 250 employés maximum. La France et l'Allemagne cherchent aujourd'hui à faire pression pour que la catégorie des petites et moyennes entreprises européenne soit encore élargie, mais cette possibilité est difficilement envisageable. Le seuil actuel crée déjà d'importantes disparités au sein de la catégorie des petites et moyennes entreprises, cet effet serait encore aggravé si le seuil limite était élevé.

En effet, l'une des limites que l'on peut objecter aux programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises est qu'ils ont tendance à traiter toute cette catégorie de la même manière. Pourtant, de la même manière qu'on distingue les petites et moyennes entreprises des grandes entreprises, il existe une grande différence entre une micro-entreprise de 5 employés et une moyenne entreprise de plus de 200 employés autant au niveau de leur structure que de leur finance alors qu'on les classe toutes les deux dans la catégorie des petites et moyennes entreprises. Il serait donc pertinent de faire une distinction plus importante au sein des petites et moyennes entreprises afin d'établir des mesures spécifiques aux micro-entreprises qui ont particulièrement besoin d'aide.

## WEBOGRAPHIE

Commission européenne - Portail européen à destination des PME  
[http://ec.europa.eu/small-business/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/small-business/index_fr.htm) (consulté le 22/02/12)

Eurostat - Statistiques européennes sur les petites et moyennes entreprises  
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home> (consulté le 22/02/12)

Commission européenne - Un « Small Business Act » pour l'Europe  
[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm) (consulté le 19/03/12)

Commission européenne - Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation  
[http://ec.europa.eu/cip/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm) (consulté le 29/02/12)

Commission européenne - Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME  
[http://ec.europa.eu/cip/cosme/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/cosme/index_fr.htm) (consulté le 16/03/12)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - 7<sup>ème</sup> PCRD  
<http://eurosfaire.prd.fr/pme/index.php> (consulté le 22/02/12)

Synthèses de la législation de l'UE - Programme LIFE+  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/environment/l28021\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/environment/l28021_fr.htm) (consulté le 16/03/12)

Erasmus for young entrepreneurs  
<http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/index.php?lan=fr> (consulté le 19/03/12)

Commission européenne - Politique régionale  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm) (consulté le 22/02/12)

EurActiv - La Commission envisage de revoir la définition des PME  
<http://www.euractiv.fr/commission-envisage-revoir-definition-pme-article> (consulté le 25/03/12)